

**Communiqué de presse du Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires sociales et de
la Santé publique, Frank Vandebroucke**

Mardi 9 mars 2021

« Une très large adhésion des médecins à l'accord médico-mutualiste : élément nécessaire de la garantie d'accès à des soins de qualité pour les patients », se réjouit le ministre Vandebroucke

Les médecins avaient jusqu'au 24 février pour communiquer à l'Inami leur décision d'adhérer totalement, partiellement ou de ne pas adhérer à l'accord médico-mutualiste pour 2021. Les résultats viennent de tomber. C'est avec une grande satisfaction que Frank Vandebroucke, Ministre des Affaires sociales, a pris connaissance des résultats très positifs : une très large adhésion des médecins, même en légère augmentation par rapport à l'année dernière.

La crise sanitaire a mis en exergue les forces et les faiblesses de notre système de soins, mais également les inégalités sociales croissantes. Pour le Ministre des Affaires sociales, il était donc plus que jamais essentiel de pouvoir aboutir à un accord qui garantisse l'accessibilité des soins, mais aussi de pouvoir compter sur une grande adhésion du corps médical.

Voilà qui est chose faite :

86,45 % des médecins ont adhéré à l'accord 2021 (contre 86,32 % en 2020) :

- 92,11 % des médecins généralistes (contre 91,89 % en 2020)
- 78,74 % des médecins spécialistes, toutes spécialités confondues (contre 78,72 % en 2020).

L'accord est conclu pour une période d'un an, à savoir du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus. « Comme je le disais lorsque l'accord a été conclu, cet accord vient mettre le ciment autour de la solidarité dont nous avons tous besoin. C'est donc avec une grande satisfaction que je constate qu'une grande majorité des médecins – à la fois généralistes et spécialistes – ont adhéré à l'accord », commente Frank Vandebroucke ».

Pour plus d'infos :

France Dammel : porte-parole du Ministre Frank Vandebroucke : 0494/50.88.98